

Nota bene :

- les 3 enjeux, 8 priorités et 20 orientations de l'État se déclinent en 40 actions issues des travaux des GT.
- précision du rôle attendu de l'animateur d'une action dans le cadre du SMVM : assurer le suivi de la mise en œuvre de l'action et de ses différentes sous-actions, en lien avec les maîtres d'ouvrages et acteurs associés, s'il n'est pas maître d'ouvrage ou responsable lui-même de la mise en œuvre de l'action ; -et en restituer l'avancement au sein des groupes de travail du SMVM
- la DDTM étant concernée par toutes les actions, elle est mentionnée parmi les acteurs seulement lorsqu'elle a un rôle d'animateur
- lorsque l'animateur des actions est « EPCI », cela induit une position coordonnée des 2 EPCI

3 enjeux	8 priorités	20 orientations	40 actions	Animateur « ? » à définir Acteurs associés
1 Faire de la gestion durable des écosystèmes et des ressources marines du Golfe une composante du développement socio-économique du territoire	1.1 Inscrire les activités économiques, maritimes et côtières dans une logique de développement durable	1.1.1 Soutenir et valoriser les activités primaires dans une logique de développement durable	<b>1 : Conforter la stratégie foncière en déclinant les principes de la Charte conchylicole pour maintenir le potentiel d'exploitation des cultures marines en mer et sur terre</b>	<b>DDTM</b> CRC, communes, EPCI SAFER, EPFR Associations, Notaires Pays d'AURAY
			<b>2 : Améliorer les pratiques et maîtriser les impacts de l'activité conchylicole sur la biodiversité et les paysages</b>	<b>DDTM pour 1 et 3</b>  <b>PNR pour 2.1</b> <b>EPCI pour 2.2</b>  Communes et EPCI pour 1 et 3 CAUE pour 2  CRC, Architectes et paysagistes conseil, ABF
			<b>3 : Permettre les expérimentations nouvelles et la diversification</b>	<b>DDTM</b> <i>CRC, Région, EPCI, Pays d'AURAY et de VANNES</i>
			<b>4 : Étudier la fonction « halieutique » du Golfe et adopter des mesures susceptibles de la préserver</b>	<b>IFREMER (suivis halieutiques)</b> <b>DDTM / PNR (étude pêche de loisir)</b> <b>DDTM / DIRM (réglementation)</b>  CDPMEM, CRPMEM AFB Associations de pêcheurs de loisir Université de Bretagne Ouest
			<b>5 : Maintenir une forte pression de contrôle des pêches dans un cadre coordonné renforcé associant les administrations compétentes</b>	<b>DDTM</b> ULAM, Agence française de la biodiversité, ONCFS, PNR (sensibilisation)
			<b>6: Améliorer l'information sur la réglementation auprès des pêcheurs de loisir</b>	<b>PNR / DDTM</b>  OTI, communes
		1.1.2 Promouvoir et encadrer le développement d'activités de loisirs de moindre impact écologique	<b>7 : Communiquer sur la réglementation existante et les bonnes pratiques de navigation</b>	<b>PNR / DDTM</b> Associations de navigateurs du Golfe, Collectivités, Cie des ports, Offices du tourisme, Pays, Écoles de voile, Loueurs, Commerçants, Socio-professionnels, Pays, DDCS...
			<b>8 : Promouvoir la pratique des activités et sports nautiques de moindre impact écologique, comme la voile, identité du Golfe</b>	<b>1. EPCI</b> PNR, 47° nautik, UNAN, clubs nautiques, associations de navigateurs du Golfe  <b>2. DDTM</b> <b>3. EPCI Tourisme et OTI</b> Associations de navigateurs du Golfe, Cie des ports, Fédérations sportives, FIN, EPCI, Communes, Clubs nautiques, DDCS

			<b>9 : Promouvoir les mouillages écologiques et convertir progressivement les techniques de mouillage lors de leur renouvellement dans les secteurs propices</b>	<b>DDTM / PNR</b> Gestionnaires de mouillages, UNAN, associations de plaisanciers, Collectivités	
1.2 Améliorer la qualité des milieux permettant de sécuriser les usages	1.2.1 Contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux en réduisant les risques de pollution générés par les activités et les usages		<b>10 : Lutter contre les pollutions d'origine maritime</b>	<b>DDTM / REGION</b> Cie des ports et gestionnaires de ports, Chantiers privés, Communes, PNR, UNAN.....	
			<b>11 : Favoriser le partage de la connaissance de la qualité de l'eau du Golfe</b>	<b>1. SAGE / DDTM</b> <b>2. PNR</b> Agence de l'eau, UBS, ARS, Ifremer, EPCI, PNR Membres de la Conférence annuelle	
			<b>12 : Favoriser la mise en place d'un plan infra POLMAR</b>	<b>DDTM</b> EPCI, PNR, Communes	
		1.2.2 Maintenir des conditions hydrosédimentaires favorables à la navigation, aux mouillages, à la stabilisation des parcs conchylicoles et des plages, à la conservation des habitats naturels		<b>13 : Sur la base de la connaissance du fonctionnement hydrosédimentaire du Golfe et de l'estimation des besoins éventuels de dragage, mettre en place, le cas échéant, un processus de valorisation des sédiments de chenaux de navigation</b>	<b>?</b> Gestionnaires de ports, UBS, CRC, collectivités...
	1.2.3 Protéger et valoriser les écosystèmes			<b>14 : Améliorer la protection des habitats et habitats d'espèces marins patrimoniaux</b>	<b>DDTM/PNR</b> Gestionnaires d'espaces naturels, usagers
				<b>15 : Encadrer les manifestations culturelles et sportives pour limiter les impacts sur les milieux et les espèces</b>	<b>DDTM</b> Opérateurs Natura 2000, Organismes de manifestations, Associations de navigants...
				<b>16 : Adapter le survol aux enjeux du Golfe</b>	<b>DDTM</b> Communes
				<b>17 : Limiter les espèces exotiques envahissantes</b>	<b>PNR</b> ONCFS, Communes, Associations
				<b>18 : Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion des marais endigués et des lagunes</b>	<b>Animateurs Natura 2000</b> Gestionnaires d'espaces naturels (Conservatoire du littoral, Département, Associations...) Communes
	1.2.4 Protéger et valoriser les paysages et le patrimoine culturel remarquables du Golfe, sources d'attraction touristique			<b>19 : Etablir un recensement des éléments de patrimoine culturel, bâti, paysager (dont maritime et sous marin) et favoriser sa valorisation</b>	<b>DDTM pour 2.</b> <b>PNR pour 1 et 3</b> STAP, Collectivités, DREAL, DRAC, Association Mégalithes et Paysages
				<b>20 : Promouvoir une gestion prospective des boisements du Golfe qui tienne compte des effets du changement climatique</b>	<b>PNR</b> CRPF, ONE, APIF, EPCI
	1.2.5 Sensibiliser les acteurs du territoire aux services rendus par les milieux			<b>21 : Réaliser des outils d'aide à la prise en compte des enjeux de préservation des milieux et mettre en place une animation territoriale à l'échelle du Golfe</b>	<b>Animateurs Natura 2000 (PNR, ONCFS)</b> CRC, CDPMEM, Centres de formation, CNFPT, SAGE, Bretagne vivante, Réserve naturelle de Séné, UNAN
	1.3 Mettre en adéquation développement des activités et capacité d'accueil des écosystèmes	1.3.1 Améliorer la connaissance de la fréquentation du bassin dans l'espace et dans le temps		<b>22 : Améliorer la connaissance de la fréquentation des espaces maritimes et littoraux du Golfe dans un esprit de coexistence des usages</b>	<b>DDTM</b> CDT/OTI, PNR, communes, EPCI, Département, Compagnies de transport, ONCFS, UBO, Associations
1.3.2 Améliorer la connaissance des interactions entre environnement et usages, mieux apprécier le cumul des pressions			<b>23: Améliorer la connaissance des interactions entre biodiversité et usages et leurs effets cumulés tout en impliquant les acteurs</b>	<b>PNR</b> UBS, Associations, Gestionnaires d'espaces protégés, AFB, Ifremer, ONCFS, Socio-professionnels, SAGE	
2, Gestion intégrée de l'espace et	2,1 Assurer un équilibre entre les activités productives, de loisirs, touristiques et émergentes		<b>24 : Préciser les règles et recommandations pour éviter les conflits d'usage</b>	<b>DDTM</b>	
			<b>25 : Confirmer la limitation du nombre de mouillages pour la plaisance à 7000 et en définir les nouvelles modalités</b>	<b>DDTM</b> Gestionnaires ZMEL Gestionnaires ports, Collectivités	
			<b>26 : Poursuivre la mise en œuvre d'une gestion intégrée du Domaine Public Maritime à l'échelle du Golfe</b>	<b>DDTM</b> Responsables des ouvrages maritimes concernés	

des ressources		2.1.2 Garantir un équilibre terre-mer des activités et des équipements	<b>27 : Gérer de façon intégrée les équipements, activités et usages à l'interface terre-mer</b>	<b>1 Collectivités / DDTM</b> Cie des Ports, CRC, Gestionnaires de ports et de mouillages, Associations de plaisanciers  <b>2 Collectivités volontaires</b> PNR	
		2.1.3 Garantir la sécurité des usagers sur le plan d'eau	<b>28 : Maintenir la réglementation sur la navigation et savoir l'adapter aux nouvelles pratiques</b>	<b>DDTM</b> ONCFS, Gendarmerie nautique, Gendarmerie nationale, Douanes, AFB	
			<b>29 : S'assurer de la qualité du balisage dans les zones les plus fréquentées</b>	<b>DDTM</b> CRC, DIRM, UNAN	
	2.2 Gestion spécifique des îles et îlots	2.21 Mettre en place une stratégie de gestion durable des îles et îlots	<b>30 : Mettre en place des partenariats de gestion avec les propriétaires d'îles et îlots privés</b>	<b>PNR / DDTM</b> APIF, Collectivités	
	2.3 Accès au littoral	2.3.1 Favoriser et maîtriser l'accès au littoral	<b>31 : Intégrer un volet maritime aux Plans de Déplacements Urbains (PDU) des EPCI, favorisant notamment la cohérence terre-mer des transports collectifs et les déplacements doux pour accéder au littoral</b>	<b>EPCI</b> Autorités Organisatrices de Transport, Communes	
			<b>32 : Poursuivre l'ouverture et la gestion du sentier littoral dans le respect de son statut</b>	<b>DDTM</b> Communes, Département, EPCI, PNR	
		2.3.2 Gérer et développer le sentier littoral dans le respect de son statut	<b>33 : Définir une offre de randonnée complémentaire pouvant servir d'alternative ou de délestage par rapport au sentier littoral</b>	<b>EPCI / Communes</b> OTI, Département, PNR, Associations	
			2.3.3 Favoriser les modes de déplacements doux en lien avec les activités littorales et maritimes	<b>34: Favoriser l'accès au littoral et au plan d'eau via les déplacements doux</b>	<b>EPCI ?</b> Département, communes
				<b>35 : Favoriser les transports maritimes doux, à faibles émissions et peu bruyants</b>	<b>?</b> Région, transporteurs privés, EPCI, Morbihan Énergies, Cie des ports, PNR, Associations
	3 Anticiper et intégrer les transitions écologique, énergétique, économique sociétale sur le territoire du Golfe	3.1 Réussir la transition énergétique sur le Golfe	3.1.1 Favoriser la réduction des émissions de GES et de la consommation énergétique	<b>36 : Favoriser le partage d'expérience en matière de changement climatique et la réduction de nos émissions de GES et nos consommations énergétiques</b>	<b>EPCI</b> PNR MORBIHAN Énergies Membres de la conférence annuelle du SMVM
3.1.2 Favoriser le développement des EnR			<b>37 : Encourager la production locale d'énergies renouvelables (EnR) compatible avec les enjeux environnementaux et les usages du territoire du Golfe</b>	<b>EPCI</b> Communes, MORBIHAN Énergies, UBS, APIF, PNR, Associations	
3.2 Favoriser l'adaptation du territoire aux conséquences du changement climatique		3.2.1 Développer la connaissance, capitaliser les expériences en cours	<b>38: Recueillir et partager les savoirs sur les effets du changement climatique dans le Golfe</b>	<b>PNR</b> Clim'actions, EPCI, UBS, Acteurs maritimes, Pays de VANNES et d'AURAY, ADEME, Région, Associations...	
			<b>39 : Développer la culture du risque à l'échelle du Golfe</b>	<b>EPCI</b> Communes, PNR	
		3.2.2 Décliner de manière opérationnelle la stratégie nationale de gestion trait de côte	<b>40 : Favoriser le partage d'expérience dans l'élaboration d'une stratégie intégrée et prospective en matière de gestion du trait de côte et la décliner dans les documents de planification</b>	<b>EPCI</b> PNR, Communes, Département, Conservatoire du littoral, EPF, SAFER, UBS	
<b>Leviers transversaux</b>		<b>Les fondamentaux du SMVM</b>	<b>41 : Développer la culture commune en favorisant le partage et la diffusion des connaissances à l'échelle du Golfe</b> <b>42 : Poursuivre l'animation de tous les GT du SMVM</b>		

Propositions d'actions issues des GT	Animateur « ? » à vérifier  Acteurs associés	Indicateurs prévisionnels
<p><b>1 : Conforter la stratégie foncière en déclinant les principes de la Charte conchylicole pour maintenir le potentiel d'exploitation des cultures marines en mer et sur terre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition et cartographie des zones à vocation prioritaire conchylicole en mer et à terre : maintien de la surface des parcs en mer à 1 650 ha, maintien des zones à vocation ostréicole à terre sans déclassement dans les PLU, amélioration du PAC (diagnostic)</li> <li>- Facilitation pour les exploitants conchylicoles des travaux à terre nécessaires pour le développement de leur exploitation (guide projet, règlement PLU, accompagnement des porteurs de projet)</li> <li>- Gestion cohérente du foncier conchylicole en mer et à terre, sur terrains privés et DPM, pour préserver les unités fonctionnelles des chantiers</li> <li>- Définition et application de règles pour la préservation des unités fonctionnelles à l'occasion des ventes et contrôle des changements de destination : déclinaison de la Charte conchylicole à l'échelle du Golfe ; organisation des remontées d'information vers les maires et la DDTM ; construction d'une boîte à outils à l'attention des collectivités locales et des notaires</li> <li>- Identification de réserves foncières par rapport aux conséquences du changement climatique</li> </ul>	<p><b>DDTM</b></p> <p>CRC, communes, EPCI SAFER, EPFR Associations, Notaires Pays d'AURAY</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surfaces concédées par rapport au seuil des 1 650 ha.</li> <li>- Surface de zones à vocation conchylicoles au PLU</li> <li>- Boîte à outils à l'attention des collectivités locales et des notaires : construction engagée / réalisée et diffusée</li> </ul>
<p><b>2 : Améliorer les pratiques et maîtriser les impacts de l'activité conchylicole sur la biodiversité et les paysages</b></p> <p>1- Déclinaison à l'échelle du Golfe de la Charte conchylicole et du Schéma des structures en révision pour prendre en compte son évaluation environnementale (entretien des concessions, gestion des déchets ostréicoles, préservation des habitats marins patrimoniaux, ...)</p> <p>2.1 - Mise à jour et diffusion d'un guide à l'attention des professionnels pour une bonne insertion architecturale, paysagère... des bâtiments et installations ;</p> <p>2.2 - Identification d'un expert en charge du conseil sur le sujet au sein des services ADS des EPCI</p> <p>3 - Élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action pour traiter la fin des concessions : amélioration de la remise à l'état naturel, gestion des sites abandonnés (réutilisation, remise à l'état naturel...)</p>	<p><b>DDTM pour 1 et 3</b></p> <p><b>PNR pour 2.1</b> <b>EPCI pour 2.2</b></p> <p>Communes et EPCI pour 1 et 3 CAUE pour 2 CRC, Architectes et paysagistes conseil, ABF</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de 1/2 journées (temps agent) passé sur site en contrôle</li> <li>- Engagement partagé / publication d'un guide pour l'insertion des chantiers</li> <li>- Nombre et type de bio-matériaux expérimentés</li> <li>- Nombre d'anciens terre-pleins ostréicoles gérés / non gérés</li> </ul>
<p><b>3 : Permettre les expérimentations nouvelles et la diversification</b></p> <p>- Accompagnement des projets éventuels d'expérimentation ou de diversification des pratiques de production des professionnels avec vigilance sur le respect des réglementations et l'évaluation des impacts sur l'environnement</p>	<p><b>DDTM</b></p> <p>CRC, Région, EPCI, Pays d'AURAY et de VANNES</p>	<p>Nombre de chantiers ayant déclaré l'activité de dégustation</p> <p>Nombre et type d'expérimentations nouvelles</p>
<p><b>4 : Étudier la fonction « halieutique » (ressources, habitats) du Golfe et adopter des mesures susceptibles de la préserver</b></p> <p>4.1. Améliorer le suivi des espèces référencées en vue de l'évaluation des zones fonctionnelles halieutiques, en exploitant et valorisant les données disponibles notamment auprès des pêcheurs professionnels.</p> <p>4.2. Identifier et faire connaître les zones maritimes du Golfe susceptibles de remplir des fonctions halieutiques et / ou écologiques particulières.</p> <p>4.3. Mener à bien, dans un délai à préciser, une étude visant à apprécier l'effort de pêche induit par les activités de pêche de loisir dans le Golfe.</p> <p>4.4. Adapter les pratiques et l'encadrement des activités de pêche au plan spatio-temporel, pour limiter les incidences significatives de ces pratiques sur le bon état des stocks halieutiques et des milieux naturels du Golfe.</p> <p>4.5. Mettre en œuvre, dans un cadre concerté, à titre prioritaire, l'analyse des incidences de la pêche professionnelle dans les zones Natura 2000 du Golfe du Morbihan.</p> <p>4.6. Compléter ou adapter les mesures « techniques » (spécificités des engins, tailles des captures...) applicables à la pêche professionnelle et à la pêche de loisir, pour assurer leur cohérence en matière de préservation des ressources et des habitats du Golfe.</p> <p>4.7. Mettre en avant la vocation du Golfe du Morbihan à être territoire d'expérimentation en matière de déclaration des captures réalisées par les pêcheurs de loisir.</p>	<p><b>IFREMER (suivis halieutiques)</b> <b>DDTM / PNR (étude pêche de loisir)</b> <b>DDTM / DIRM (réglementation)</b></p> <p>CDPMEM, CRPMEM AFB Associations de pêcheurs de loisir Université de Bretagne Ouest</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution pluriannuelle des études de stocks sur la palourde exploitée dans le Golfe.</li> <li>- Evolution pluriannuelle des études de stocks sur la seiche exploitée dans le Golfe.</li> <li>- Evolution pluriannuelle des surfaces d'herbiers de zostères sur sites suivis (résultats IMPEZO)</li> </ul>
<p><b>5 : Maintenir une forte pression de contrôle des pêches dans un cadre coordonné renforcé associant les administrations compétentes</b></p> <p>Mettre en place un plan de contrôle spécifique au Golfe des activités de pêche dans le Golfe afin de renforcer la coordination des services compétents.</p>	<p><b>DDTM</b></p> <p>ULAM, Agence française de la biodiversité, ONCFS, PNR (sensibilisation)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de 1/2 journées (temps agent) passé sur site en contrôle : ULAM + ONCFS</li> </ul>
<p><b>6 : Améliorer l'information sur la réglementation auprès des pêcheurs de loisir</b></p>	<p><b>PNR / DDTM</b></p> <p>OTI, communes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de 1/2 journées passées sur site en information / sensibilisation</li> <li>- Nombre de lieux où sont disponibles pour le public les documents d'information</li> </ul>

<p><b>7 : Communiquer sur la réglementation existante et les bonnes pratiques de navigation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création et diffusion de documents pédagogiques (sur le modèle de la plaquette « Usages » du PNR)</li> <li>- Réalisation d'un document de synthèse pour diffusion aux capitaineries, loueurs, associations, fédérations sportives...</li> <li>- Création d'un site internet dédié à la réglementation nautique dans le Golfe</li> <li>- <b>Organisation d'actions de sensibilisation pour tous les navigateurs/encadrants sur le Golfe, les informant sur les spécificités maritimes, exigences et bonnes pratiques afin de préserver le calme et l'environnement</b></li> </ul>	<p><b>PNR / DDTM</b></p> <p>Associations de navigateurs du Golfe, Collectivités, Cie des ports, Offices du tourisme, Pays, Écoles de voile, Loueurs, Commerçants, Socio-professionnels, Pays, DDCCS...</p>	<p>- Descriptifs des actions de communication menées (flyer, mise à jour site internet, communication presse)</p>
<p><b>8 : Promouvoir la pratique des activités et sports nautiques de moindre impact écologique, comme la voile, identité du Golfe</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mise en place d'un réseau intergénérationnel entre plaisanciers propriétaires pour le compagnonnage des jeunes à la pratique de la voile dans le cadre d'une charte (20 % du temps de navigation...)</li> <li>2. Maintien de l'interdiction de navigation dans les zones les plus sensibles pour l'avifaune</li> <li>3 Promotion des activités accessibles à tous et de moindre impact écologique (plages et baignade, randonnée et sentier littoral)</li> </ol>	<p><b>1. EPCI</b></p> <p>PNR, 47° nautik, UNAN, clubs nautiques, associations de navigateurs du Golfe</p> <p><b>2. DDTM</b></p> <p><b>3. EPCI Tourisme et OTI</b></p> <p>Associations de navigateurs du Golfe, Cie des ports, Fédérations sportives, FIN, EPCI, Communes, Clubs nautiques, DDCCS</p>	
<p><b>9 : Promouvoir les mouillages écologiques et convertir progressivement les techniques de mouillage lors de leur renouvellement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Après une phase d'expérimentation et un bilan, étendue éventuelle de ce type de mouillages dans les secteurs où l'évitement des herbiers à zostères n'a pas été possible au sein des ZMEL et dans les secteurs de présence historique des herbiers</li> </ul>	<p><b>DDTM / PNR</b></p> <p>Gestionnaires de mouillages, UNAN, associations de plaisanciers, Collectivités</p>	<p>- Quote part des mouillages écologiques au sein des ZMEL et ports</p>
<p><b>10 : Lutter contre les pollutions d'origine maritime</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion de l'utilisation des aires de carénage des coques des bateaux notamment par la création d'une cartographie accessible à tous</li> <li>- Promotion des bonnes pratiques de carénage et nettoyage des coques des bateaux</li> <li>- Élaboration d'un état des lieux et des équipements de récupération des eaux noires et grises ; estimation des besoins d'équipements supplémentaires éventuels et de la pertinence de prescriptions particulières pour éviter les rejets d'eaux usées dans le Golfe</li> <li>- Réalisation d'un état des lieux relatif à la gestion des eaux usées des navires à passagers (bordereaux de vidange...)</li> <li>- Élaboration et diffusion d'un document pédagogique sur la réglementation et les bonnes pratiques en matière de carénage et nettoyage de coques, de gestion des eaux noires et grises des bateaux</li> <li>- Élaboration d'un programme de réduction des pollutions d'origine maritime et des apports de déchets (épaves, déchets littoraux, macro-déchets...)</li> <li>- Développement des démarches ports exemplaires</li> </ul>	<p><b>DDTM</b></p> <p>Cie des ports et gestionnaires de ports, Chantiers privés, Région, Communes, PNR, UNAN.....</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'une cartographie accessible à tous des aires de carénage conforme et des modalités de gestion des déchets portuaires : engagée / publiée</li> <li>- État des lieux des équipements de récupération des eaux noires, des besoins d'équipements supplémentaires, de la gestion des eaux usées des navires à passagers : engagé / réalisé et diffusé</li> <li>- Nombre de document pédagogique sur la réglementation, carénage, nettoyage coques ... diffusés (flyer, mise à jour site internet, communication presse)</li> <li>- Nombre de ports engagés dans des démarches ports exemplaires</li> </ul>
<p><b>11 : Favoriser le partage de la connaissance de la qualité de l'eau du Golfe</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 - Mise en place d'un outil d'observation de la qualité de l'eau salée (microbiologie, macro et micro-polluants), en lien avec les différents producteurs de données</li> <li>2 - Amélioration de la connaissance de la pollution des eaux marines par les micro-particules et les macro-déchets</li> </ol>	<p><b>1. SAGE / DDTM</b></p> <p><b>2. PNR</b></p> <p>Agence de l'eau, IFREMER, EPCI, PNR, UBS, ARS</p> <p>Membres de la Conférence annuelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un outil d'observation de la qualité de l'eau salée : bilan des connaissances disponibles réalisé / définition du cadrage d'un outil en lien avec les producteurs de données / mise en place d'un outil</li> <li>- Amélioration de la connaissance de la pollution des eaux marines par les micro-particules et les macro-déchets</li> </ul>
<p><b>12 : Favoriser la mise en place d'un plan infra POLMAR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partage d'expériences avec les intercommunalités ayant mis en place un plan infra POLMAR permettant d'aider les maires à gérer les pollutions marines d'ampleur limitée pour lesquelles ils sont directeurs des opérations de secours</li> </ul>	<p><b>DDTM</b></p> <p>EPCI, PNR, Communes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de partage d'expériences avec les intercommunalités ayant mis en place un plan infra POLMAR</li> </ul>
<p><b>13 : Sur la base de la connaissance du fonctionnement hydrosédimentaire du Golfe et de l'estimation des besoins éventuels de dragage, mettre en place, le cas échéant, un processus de valorisation des sédiments de chenaux de navigation</b></p>	<p><b>?</b></p> <p>Gestionnaires de ports, UBS, CRC, collectivités...</p>	
<p><b>14 : Améliorer la protection des habitats et habitats d'espèces marins patrimoniaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- améliorer les connaissances sur les habitats et habitats d'intérêt patrimoniaux</li> <li>- Renforcer la protection des espèces et habitats marins patrimoniaux</li> </ul>	<p><b>DDTM/PNR</b></p> <p>Gestionnaires d'espaces naturels, usagers</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la connaissance des habitats et habitats d'espèces marins patrimoniaux</li> </ul>

<p>- Animer une instance locale d'échanges dans le cadre de l'animation Natura 2000.</p>		<p>- % d'habitat patrimonial en zone de protection forte - Evolution de la surface de la ZPS - Révision de l'APB îlot du golfe : engagé / réalisé - Protection de la rivière de Noyal : </p>
<p><b>15 : Encadrer les manifestations culturelles et sportives pour limiter les impacts sur les milieux et les espèces</b> - Elaborer un cadre partage sur les enjeux du Golfe du Morbihan et les incidences que les manifestations ont ou sont susceptibles d'avoir sur les milieux et espèces, permettant de déterminer des critères d'autorisation des manifestations. - Accompagner les organisateurs de manifestation terrestre et nautique. - Abaisser le seuil au-delà duquel les manifestations sportives terrestres sont soumises à évaluation d'incidence Natura 2000 systématique à 400 personnes</p>	<p><b>DDTM</b>  Opérateurs Natura 2000, Organismes de manifestations, Associations de navigateurs...</p>	<p>- Réalisation d'un cadre partagé sur les enjeux: engagé / réalisé - Evolution du nombre de manifestation terrestre et nautique et du nombre de participants</p>
<p><b>16 : Adapter le survol aux enjeux du Golfe</b> - Interdiction des amerrissages sur l'ensemble du golfe - interdiction de survol (pour tout engin volant, y compris drone, et sauf dérogation) en période hivernale sur toute la zone Est (de la pointe de Port Anna a la pointe de l'Ours) à moins de 300m - étude et instauration d'un périmètre adapte d'interdiction de survol a moins de 300 m en période de nidification des Oiseaux</p>	<p><b>DDTM</b>  Communes, animateurs Natura 2000</p>	<p>- Réglementation proposée / mise en place</p>
<p><b>17 : Coordonner les actions pour limiter les espèces exotiques invasives</b> - Elaboration concertée de la stratégie espèces envahissantes a l'échelle du golfe du Morbihan et particulièrement sur le milieu marin qui fait l'objet de peu d'attention aujourd'hui (notamment étude/inventaire des vecteurs de transfert, veille sur les nouvelles espèces ...) - coordination des interventions pour multiplier l'efficacité des actions de lutte existantes sur le territoire du Golfe, en lien avec les démarches régionales et les textes réglementaires - Mise en place d'une veille, de sensibilisation et d'un système d'alerte et d'intervention sur les nouvelles espèces envahissantes</p>	<p><b>PNR</b>  ONCFS, Communes, Associations</p>	<p>- Réalisation de la stratégie:oui/non - Nombre d'EEE détectées et zones concernées</p>
<p><b>18 : Elaborer et mettre en œuvre des plans de gestion des marais endigués et des lagunes</b> - Généraliser à l'ensemble des marais endigués la démarche de plan de gestion des marais existants sur les Espaces Naturels Sensibles ou le Conservatoire du littoral par exemple. Lors de l'élaboration des plans de gestion, la pertinence ou non d'une gestion par éco-pâturage sur des secteurs abandonnés sera évaluée. - Améliorer la connaissance et de la gestion des continuités écologiques entre écosystèmes littoraux et marins</p>	<p><b>Animateurs Natura 2000</b>  Gestionnaires d'espaces naturels (Conservatoire du littoral, Département, Associations...) Communes</p>	<p>- Nombre de plans de gestion réalisés - Nombre de marais faisant l'objet d'une gestion écologique et/ou de mesures de protection - Nombre de continuités écologiques à améliorer</p>
<p><b>19 : Etablir un recensement des éléments de patrimoine culturel, bâti, paysager (dont maritime et sous-marin) et favoriser sa valorisation</b> 1, Recensement des inventaires existants et identification des autres inventaires à mener ou actualiser 2, Identification des éléments de patrimoine à préserver et établissement d'un socle commun à prendre en compte dans les documents de planification et émission de prescriptions/recommandations 3, Mise en place d'actions de valorisation et d'outils de sensibilisation du grand public.</p>	<p><b>DDTM pour 2, PNR pour 1 et 3</b> STAP, Collectivités, DREAL, DRAC, Association Mégalithes et Paysages</p>	<p>- Nombre de communes sur lesquelles le recensement a été fait - Nombre d'éléments remarquables recensés - Nombre et types de démarches engagées de valorisation en faveur de la préservation et/ou valorisation</p>
<p><b>20 : Promouvoir une gestion prospective des boisements du Golfe qui tienne compte des effets du changement climatique</b> - Création d'un groupe de travail pluridisciplinaire comprenant notamment des experts forestiers et des paysagistes - Organisation de temps d'échanges pour développer un savoir commun et un suivi des boisements - Mise en place d'actions de conseil et de gestion pour les collectivités et les propriétaires (conservation, réhabilitation, plantation) - Réalisation d'un rapport (fréquence à définir) identifiant des propositions de protections à intégrer ou à modifier pour les travaux en CDNPS et dans les documents de planification</p>	<p><b>PNR</b>  CRPF, ONF, APIF, EPCI</p>	<p>- Mise en place du groupe pluridisciplinaire - Réalisation du plan de paysage « renouvellement de la végétation arborée du Golfe » - Convention avec le PNR voire engagement d'un label, pour les forestiers</p>
<p><b>21 : Réaliser des outils d'aide à la prise en compte des enjeux de préservation des milieux et mettre en place une animation territoriale à l'échelle du Golfe</b> - Réaliser des outils simples (cartes de sensibilité, cartes d'enjeux...) adaptés au public visé (élus, porteur de projets, usagers, grand public...) traduisant la connaissance sur les milieux et espèces du Golfe et permettant l'appropriation des enjeux par les acteurs. - Proposer une offre de formation a destination des élus, techniciens, porteurs de projets... permettant la sensibilisation et l'appropriation des enjeux et réglementations - Organiser des actions de sensibilisation pour tous les navigateurs/encadrants sur le Golfe, les informant sur les spécificités maritimes, exigences et bonnes pratiques afin de préserver le calme et l'environnement.</p>	<p><b>Animateurs Natura 2000 (PNR, ONCFS)</b>  CRC, CDPMEM, Centres de formation, CNFPT, SAGE, Bretagne vivante, Réserve naturelle de Séné, UNAN</p>	<p>- Nombre d'outils l réalisé - Nombre de personnes formées - Nombre et type d'opérations de sensibilisation réalisées (indicateur à définir en utilisant des enquêtes de perception)</p>
<p><b>22 : Améliorer la connaissance de la fréquentation des espaces littoraux du Golfe dans un esprit de coexistence des usages</b> - Définition des objectifs des suivis de fréquentation du plan d'eau et de la frange littorale et réalisation de compléments d'études - Organisation, analyse et diffusion de la synthèse des connaissances sur les fréquentations du Golfe</p>	<p><b>DDTM</b>  CDT/OTI, PNR, EPCI, Département, Communes, Compagnies de transport, ONCFS, UBO, Associations</p>	<p>- Réalisation et diffusion de la synthèse des connaissances sur les fréquentations du Golfe - Définition des objectifs des suivis de fréquentation du plan d'eau et de la frange littorale - Réalisation de compléments d'études</p>

<p><b>23 : Améliorer la connaissance des interactions entre biodiversité et usages et leurs effets cumulés tout en impliquant les acteurs</b>  - Développement de méthodes et d'analyses pour mieux appréhender les interactions entre biodiversité et usages, en s'inspirant de la méthode développée pour l'analyse des risques d'atteinte aux objectifs Natura 2000 concernant la pêche professionnelle  - Etude de l'effet cumulé de la fréquentation du plan d'eau et ses abords</p>	<p><b>PNR</b>  UBS, Associations, Gestionnaires d'espaces protégés, AFB, Ifremer, ONCFS, Socio-professionnels, SAGE GMRE</p>	<p>- Développement de méthode et d'analyses : engagé / réalisé  - Etude de l'effet cumulé de la fréquentation du plan d'eau et ses abords : engagé / réalisé</p>
<p><b>24 : Préciser les règles et recommandations pour éviter les conflits d'usage</b>  - En GT, au fur et à mesure de l'identification de risques de conflits d'usage ou de conflits avérés</p>	<p><b>DDTM</b></p>	
<p><b>25 : Confirmer la limitation du nombre de mouillages pour la plaisance à 7000 et en définir les nouvelles modalités</b>  - Maintien du seuil de 7 000 mouillages  - Maintien de la définition des embarcations légères et limitation de la surface des zones dédiées  - Définition des conditions de répartition des places  - Mise en place d'outils de mutualisation par les gestionnaires des mouillages</p>	<p><b>DDTM</b>  Gestionnaires ZMEL Gestionnaires ports, Collectivités</p>	<p>- Bilan des contrôles  - Nombre et surfaces dédiées aux mouillages organisés</p>
<p><b>26 : Poursuivre la mise en œuvre d'une gestion intégrée du Domaine Public Maritime à l'échelle du Golfe</b>  - Partage du bilan d'activité de la mise en œuvre de la stratégie de gestion du DPM à l'échelle du Golfe  - Définition d'une stratégie et d'un programme partagé de gros entretien voire de réhabilitation des ouvrages maritimes, soit utiles soit patrimoniaux ; ce programme inclurait la destruction d'ouvrages dangereux ou inutiles</p>	<p><b>DDTM</b>  Responsables des ouvrages maritimes concernés</p>	<p>- Nombre d'ouvrages entretenues  - Nombre d'ouvrages restaurés  - Nombre d'ouvrages déconstruits</p>
<p><b>27 : Gérer de façon intégrée les équipements, activités et usages à l'interface terre-mer</b>  <b>1. Gérer de façon intégrée les mises à l'eau, les mouillages, l'accès aux plages et coins de sable et le stationnement des véhicules</b>  - Interdiction de construction de nouvelles cales de mise à l'eau ou d'extension, sauf aménagements ponctuels. L'entretien et la rénovation des cales existantes peuvent être autorisés  - Recherche d'une gestion intégrée de la mise à l'eau, des mouillages et du stationnement des véhicules et remorques    - Inventaire SIG des plages et coins de sable, maintien des prescriptions actuelles du SMVM de 2006, possibilité d'examen de nouveaux accès au cas par cas en concertation avec les acteurs concernés, ostréiculteurs notamment (accès pas systématique, enjeux économiques et environnementaux à prendre en compte...)  <b>2. Accompagner les communes le sollicitant pour développer des expérimentations sur les sites à multi-usages denses, dans un esprit de coexistence des usages</b>  - Mise en place, à l'initiative des communes volontaires, de démarches locales pour analyser et prévenir des conflits d'usages avérés ou potentiels pouvant aboutir à des schémas d'organisation concertés  - Diffusion des retours d'expériences</p>	<p><b>1 Collectivités / DDTM</b>  Cie des Ports, CRC, Gestionnaires de ports et de mouillages, Associations de plaisanciers    <b>2 Collectivités volontaires</b>    PNR</p>	<p>- Nombre de plages et coins de sable inventoriés / identifiées pour ré-examen des conditions d'accès depuis la terre et la mer / e au cas par cas</p>
<p><b>28 : Maintenir la réglementation sur la navigation et savoir l'adapter aux nouvelles pratiques</b>  - Maintien de la réglementation sur la vitesse et les interdictions de navigation (zones sensibles pour l'avifaune, zones dédiées à une activité particulière, arrêtés Préfecture maritime...)  - Augmentation de la pression de contrôle estival  - Conditionnement de l'autorisation d'activités nouvelles ou en développement à leur intégration harmonieuse avec les autres usages et l'environnement</p>	<p><b>DDTM</b>  ONCFS, Gendarmerie nautique, Gendarmerie nationale, Douanes, AFB</p>	<p>- Bilan des contrôles</p>
<p><b>29 : S'assurer de la qualité du balisage dans les zones les plus fréquentées</b>  - Secteurs concernés à préciser et à discuter en GT</p>	<p><b>DDTM</b>  CRC, DIRM, UNAN</p>	<p>- Réalisation d'une analyse partagée entre CRC et UNAN.  - Définition et mise en œuvre des modalités de balisage adapté,  - Bilan une fois par an de la qualité du balisage dans les zones identifiées en groupe de travail</p>
<p><b>30 : Mettre en place des partenariats de gestion avec les propriétaires d'îles et îlots privés</b>  - Identification d'un réseau de propriétaires privés volontaires pour améliorer leurs pratiques de gestion  - Mise au point d'une convention type  - Étude des possibilités offertes par la loi biodiversité du 8 août 2016 (Obligations Réelles Environnementales...)  - Organisation d'actions de sensibilisation des propriétaires d'îles et îlots  - Développement de l'indépendance énergétique des îles (lien action 39)</p>	<p><b>PNR / DDTM</b>  APIF, Collectivités</p>	<p>- Nombre de chartes Natura 2000 ou ORE  - Superficie d'îles concernées par un propriétaire volontaire / par un partenariat formalisé</p>
<p><b>31 : Favoriser la cohérence terre-mer des transports collectifs et les déplacements doux pour accéder au littoral</b>  - Prise en compte des enjeux maritimes et de la cohérence terre-mer dans les démarches mobilité des EPCI (Plans de Déplacements Urbains...)</p>	<p><b>EPCI</b>  Autorités Organisatrices de Transport,</p>	<p>- Nombre de PDU prenant en compte les enjeux littoral et maritime</p>

	Communes	
<b>32 : Poursuivre l'ouverture et la gestion du sentier littoral dans le respect de son statut</b>	<b>DDTM</b> Communes, Département, EPCI, PNR	- Linéaire de sentier ouvert
<b>33 : Définir une offre de randonnée complémentaire pouvant servir d'alternative ou de délestage par rapport au sentier littoral</b> - Définir et mettre en place des chemins de randonnée en arrière du sentier littoral pour permettre une dispersion de la pression et/ou imposer temporairement des alternatives (fréquentation trop forte, manifestations...)	<b>EPCI / Communes</b> OTI , Département, PNR, Associations	- Nombre de boucles rétrolittorale proposée en réponse aux enjeux
<b>34 : Favoriser l'accès au littoral et au plan d'eau via les déplacements doux</b>	<b>EPCI ?</b> Département, communes	- Part des modes doux dans les modes d'accès au littoral - Nombre de places de stationnement pour vélos dans la bande des 100 m - Linéaire de voies réservées aux vélos et chemins piétons dans les communes littorales
<b>35 : Favoriser les transports maritimes doux, à faibles émissions et peu bruyants</b> - Favoriser les moyens de propulsion électriques par un plan d'action à définir - Développement de l'installation de bornes de recharge pour les bateaux, comme à ARRADON - Limitation des impacts des navires de transport de passagers	<b>?</b> Région, transporteurs privés, EPCI, Morbihan Énergies, Cie des ports, PNR, Associations	- Nombre de navire professionnel à faibles émissions gazeuses polluantes ou sonores en service dans le Golfe.
<b>36 : Favoriser le partage d'expérience en matière de changement climatique et la réduction de nos émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et de nos consommations énergétiques</b> - Organisation d'une conférence annuelle des acteurs et usagers du Golfe pour partager l'état de la connaissance des différentes composantes du changement climatique. - Intégration des enjeux maritimes dans les réflexions d'élaboration et de mise en œuvre des PCAET des EPCI pour réduire les émissions de GES et les consommations énergétiques, - Partage d'expérience entre EPCI pour assurer la cohérence des volets maritimes des PCAET du Golfe - Poursuite de la sensibilisation des usagers du Golfe aux effets du changement climatique et à la nécessité de diminuer nos émissions de GES et nos consommations énergétiques	<b>EPCI</b> PNR MORBIHAN Énergies Membres de la conférence annuelle du SMVM	- Nombre de temps de sensibilisation organisés - Nombre de participants à ces temps de sensibilisation - Partage d'expérience entre EPCI pour assurer la cohérence des volets maritimes des PCAET du Golfe - Tenue de la conférence annuelle pour le partage des connaissances : oui/ non
<b>37 : Encourager la production locale d'énergies renouvelables (EnR) compatible avec les enjeux environnementaux et les usages du territoire du Golfe</b> - Accompagnement des projets de développement possibles définis par les PCAET, le schéma directeur Énergie des EPCI ou issus d'initiatives particulières - Intégration des enjeux maritimes dans les réflexions d'élaboration et de mise en œuvre des PCAET des EPCI permettant d'évaluer le potentiel de production et de favoriser le développement des énergies renouvelables - Partage d'expérience entre EPCI pour assurer la cohérence des volets maritimes des PCAET du Golfe - Développement de l'indépendance énergétique des îles	<b>EPCI</b> Communes, MORBIHAN Énergies, UBS, APIF, PNR, Associations	- Production et part des EnR sur le territoire - Nombre de projets par catégorie d'EnR
<b>38 : Recueillir et partager les savoirs sur les effets du changement climatique dans le Golfe</b> - Identification d'un réseau d'« acteurs sentinelles » et élaboration d'une méthode de recueil de leurs observations - Recensement des évolutions constatées sur les activités, usages, milieux naturels et espèces - Recensement des actions mises en œuvre notamment par les acteurs maritimes pour limiter la vulnérabilité aux effets du changement climatique - Capitalisation et diffusion des résultats	<b>PNR</b> Clim'actions, EPCI, UBS, Acteurs maritimes, Pays de VANNES et d'AURAY, ADEME, Région, Associations...	- Nombre d'actions recueillant les savoirs
<b>39 : Développer la culture du risque à l'échelle du Golfe</b> - Sur la base des PAPI, PPRI, PPRL, GIZC, Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) communaux, identifier un socle d'actions communes de prévention des risques littoraux et les mutualisations possibles - Mieux communiquer sur les PCS - Inciter à l'organisation d'exercices collectifs de simulation	<b>EPCI</b> Communes, PNR	- Nombre de PCS élaborés - Nombre annuel d'exercices organisés
<b>40 : Favoriser le partage d'expérience dans l'élaboration d'une stratégie intégrée et prospective en matière de gestion du trait de côte et la décliner dans les documents de planification</b> - Localisation et hiérarchisation des sites vulnérables à l'érosion, la submersion marine et l'élévation du niveau de la mer - Développement et diffusion d'une méthode d'évaluation des enjeux (érosion côtière, submersion marine, évolution de milieux naturels, dégradation d'infrastructures ou d'équipements, mise en danger d'habitations, d'activités économiques notamment conchylicole...) - Création d'un observatoire de l'évolution du trait de côte (fonctionnement hydro-sédimentaire du Golfe, cellules hydro-sédimentaires, suivi des évolutions spatio-temporelles) - Développement d'une méthode d'analyse partagée des enjeux du foncier littoral incluant notamment l'identification et la cartographie des réserves foncières	<b>EPCI</b> PNR, Communes, Département, Conservatoire du littoral, EPF, SAFER, UBS	- Stratégie locale réalisée - Nombre de communes ayant mis en place une stratégie foncière articulée aux enjeux de la gestion du trait de côte - Nombre de communes intégrant la stratégie de gestion dans leur PLU - Réalisation et diffusion du kit de sensibilisation



<p>littorales disponibles pour anticiper la relocalisation des activités et des biens</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Expérimentation d'actions d'adaptation sur le littoral et le DPM (protections douces, modification de sentiers côtiers, recul de routes ou d'aires de stationnement, implantations de nouvelles STEP ou zones de rejets végétalisées, adaptation du bâti, devenir des propriétés vulnérables, spécificités des îles et des îlots...)</li> <li>- Rédaction d'une stratégie locale qui permette une mise en application coordonnée et cohérente de la stratégie nationale à intégrer par les documents de planification en lien avec les travaux menés aux niveaux national, régional (approche prospective DREAL/PNR), départemental (étude trait de côte DDTM 56), local (Algobox...) et prenant en compte les expériences et connaissance d'autres réseaux tel qu'Arc Atlantique ...</li> <li>- Identification de scénarii d'adaptation à court, moyen et long terme (milieux naturels, activités socio-économiques, recomposition spatiale en termes d'aménagement)</li> <li>- Organisation d'évènements sur le devenir du territoire par rapport aux risques littoraux (colloques...)</li> <li>- Création d'un kit de sensibilisation aux risques littoraux à destination des élus du territoire et de la population</li> </ul>		
<p><b>41 : Développer la culture commune en favorisant le partage et la diffusion des connaissances à l'échelle du Golfe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'un site internet permettant le partage des études disponibles et connaissances à l'échelle du Golfe, des informations de sensibilisation et des réglementations applicables, des données SIG disponibles (en lien avec les observatoires régionaux)</li> <li>- Organisation d'une conférence annuelle du SMVM réunissant les acteurs du territoire et comprenant, outre le suivi global de la mise en œuvre des actions, des temps d'échanges favorisant le partage et la diffusion des connaissances à l'échelle du Golfe (colloques, évènements, journées techniques...)</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>DDTM</b></p> <p>EPCI, PNR, SAGE, animateurs des actions et maitres d'ouvrages d'études et de connaissances</p> <p style="text-align: center;">Membres de la Conférence annuelle du SMVM</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place du site internet</li> <li>- Tenue de la conférence annuelle</li> <li>- Nombre et types de temps d'échanges organisés</li> </ul>
<p><b>42 : Poursuivre l'animation de tous les GT du SMVM</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation du suivi-évaluation des actions</li> <li>- Animation des GT incluant des présentations sur des sujets techniques et thématiques en lien avec les actions du SMVM contribuant à alimenter les réflexions et à partager une culture commune</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>DDTM</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du suivi des actions lors du comité de gestion annuel</li> <li>- Nombre de réunion de GT</li> </ul>